

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 13 |
| Présents    | 13 |
| Votants     | 12 |

**Date de la convocation :**

16 février 2023

**Date d'affichage**

16 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Etaients présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

David GILBERT est arrivé au cours de la séance à 20h30

**OBJET DE LA DELIBERATION N°21/2023 : SUBVENTION DANS LE CADRE DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR**

Une jeune fille de La Selle-en-Luitré a sollicité le conseil municipal pour étudier la possibilité d'une aide financière dans le cadre du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

En effet, habituellement, Fougères Agglomération accompagne financièrement les jeunes qui souhaitent passer le BAFA mais cette année, rien n'est prévu de leur côté.

Suivant les options, le coût du BAFA peut varier entre 150 € et 1 100 €.

Monsieur Le MAIRE invite les élus à se positionner pour une aide financière pour chaque jeune engagé à développer ses compétences d'animations par l'intermédiaire du BAFA, sous réserve que la Communauté d'agglomération de Fougères Agglomération ne propose rien en ce sens.

Mme JEHAN s'est retirée pour le vote,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (Oui : 12 ; NON : Néant ; Abstention : 1) :**

**-DECIDE** d'octroyer 50% du coût global lié au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur par jeune (plafond : 1 100 €), sous réserve que la communauté d'agglomération de Fougères Agglomération ne propose rien en ce sens.

**-INVITE** le jeune concerné à réaliser ses stages et ses missions dans le secteur de La Selle-en-Luitré (OCAS, Centre de loisirs Ribambelle,...)

**-AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.